



Assurance plongée : bien se protéger

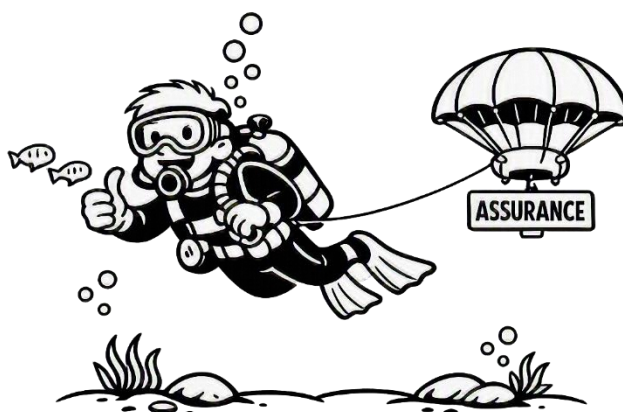
La **responsabilité civile**, incluse avec la licence FFESSM, couvre les dommages que vous pourriez causer à d'autres personnes. Elle ne couvre pas vos propres dommages corporels en cas d'accident.

Une **assurance individuelle accident « plongée »**, couvre vos propres dommages corporels en cas d'accident lors de la pratique de cette activité, notamment lorsqu'aucun tiers n'est responsable. Elle peut notamment prendre en charge, selon les garanties choisies, certains frais liés à un accident de plongée : secours, évacuation, caisson hyperbare, assistance ou rapatriement. L'assurance individuelle accident est optionnelle mais vivement conseillée par la FFESSM.

Votre assurance personnelle peut éventuellement prévoir une couverture pour la pratique de la plongée, notamment dans le cadre d'une multirisque habitation ou d'une garantie accidents de la vie. **Pensez à vérifier les garanties et exclusions de votre contrat**, car la plongée peut être considérée comme une activité à risque.

Vous pouvez également souscrire une assurance spécifique auprès de **Lafont Assurances**, partenaire de la FFESSM, qui propose aux licenciés plusieurs niveaux de garanties adaptés à la pratique de la plongée. **Le club des Dromies vous propose ces différentes couvertures, à prix coûtant.**

➔ La RC protège les autres. L'assurance individuelle accident vous protège, vous.



TARIFS SAISON 2026/2027
Valable à partir du 1^{er} septembre 2026

ASSURANCES INDIVIDUELLES ACCIDENT POUR LES PRATIQUANTS, MONITEURS, JUGES, ARBITRES ET ENTRAÎNEURS EXERÇANT À TITRE BÉNÉVOLE	Loisir 1	25,00 €
	Loisir 2	30,00 €
	Loisir 3	51,00 €
	Piscine	14,50 €
GARANTIE LOISIR TOP : GARANTIES DE BASE CI-DESSUS (LOISIR) + ASSURANCE VOYAGE PLONGÉE DANS LE MONDE ENTIER (ANNULATION, INTERRUPTION, ASSURANCE BAGAGES VOYAGE PLONGÉE)	Loisir 1 Top	48,00 €
	Loisir 2 Top	59,50 €
	Loisir 3 Top	99,00 €